

Déclaration à l'occasion de la dixième commémoration du génocide au Rwanda

LDGL, 5 avril 2004

1. A l'occasion de la dixième commémoration du Génocide au Rwanda, les organisations de la société civile rwandaise à savoir la LIPRODHOR, les collectifs PROFEMMES/TWESE HAMWE, CLADHO , IBUKA, CCOAIB et la Ligue des Droits de la Personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL) s'associent à la population rwandaise et en particulier aux familles des victimes pour commémorer cette horreur ;

2. La LIPRODHOR, les collectifs PROFEMMES/TWESE HAMWE, CLADHO , IBUKA, CCOAIB et la LDGL déplorent encore une fois cette folie meurtrière qui a emporté plus d'un million de vies humaines, hommes, femmes et enfants de tout âge, laissant beaucoup de victimes dépourvues de tout dont des milliers de femmes violées. Elle a en outre détruit le tissu social, causé des pertes matérielles énormes et entraîné un vaste mouvement de réfugiés rwandais vers les pays limitrophes et ailleurs dans le monde ;

3. Les organisations de la société civile ci-haut citées déplorent que ce mouvement de réfugiés a été à l'origine des deux guerres du Congo (1996,1998) ayant entraîné la mort d'autres milliers de personnes civiles et accentué la vulnérabilité des populations congolaises ainsi que l'insécurité dans la région des Grands Lacs ;

4. Dix ans après le Génocide au Rwanda, les mêmes organisations de défense des droits de la personne apprécient les avancées significatives dans le processus de rétablissement de la paix et de la sécurité sur le territoire rwandais ; le rapatriement volontaire de plusieurs réfugiés et les efforts de réintégration sociale des rapatriés et des ex - combattants ;

5. Néanmoins, lesdites organisations demeurent préoccupées par la situation pénible des rescapés du Génocide ayant difficilement accès à la nourriture, aux soins de santé, au logement, à l'éducation et à l'encadrement social. Certains rescapés souffrent des effets graves du Génocide dont l'infirmité liée à l'amputation des membres, des troubles psychosomatiques et le VIH/SIDA chez les femmes et les enfants qui ont été violés ;

6. La LIPRODHOR, les collectifs PROFEMMES/TWESE HAMWE, CLADHO , IBUKA, CCOAIB et la LDGL déplorent également la lenteur des procédures de mise en place d'une loi sur la réparation à l'égard des victimes du Génocide pendant que leurs conditions de vie se dégradent . Cette réparation est également nécessaire auprès du TPIR surtout que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a reconnu les manquements de cette dernière dans la prévention et l'arrêt du Génocide ;

7. La LIPRODHOR, les collectifs PROFEMMES/TWESE HAMWE, CLADHO , IBUKA, CCOAIB et la LDGL sont également inquiétés par l'insécurité des témoins du Génocide auprès des juridictions participatives GACACA, de plus en plus objet de complots et d'assassinats notamment à Gikongoro, Gitarama et Kibungo. Ces faits pourraient être attribués à l'idéologie du Génocide qui persiste dans certaines régions du pays.

8. En matière de justice, le Gouvernement a pris l'option de libérer progressivement des accusés de génocide en détention provisoire qui ont fait des aveux. A ce propos, lesdites organisations saisissent la problématique de la détention prolongée des détenus mais observent avec inquiétude le processus de leur libération massive sans mesures d'accompagnement pouvant rassurer les rescapés du Génocide ;

9. En outre, ces organisations de défense des droits de la personne déplorent que plusieurs auteurs et commanditaires du Génocide au Rwanda circulent encore librement dans le monde sans qu'ils soient mis à la disposition de la justice ;

10. Enfin, lesdites organisations déplorent que le rétablissement des droits s'avère d'autant plus renforcé chez les accusés que chez les victimes du génocide et s'indignent qu'aucune réparation n'a été faite en faveur de ces dernières ;

Compte tenu de toutes ces observations, la LIPRODHOR, les collectifs PROFEMME/TWESE HAMWE, CLADHO , IBUKA, CCOAIB et la LDGL s'engagent à :

- accompagner les efforts de rétablissement de l'unité des Rwandais en intensifiant l'éducation des populations aux Principes et Valeurs Universelles des droits de la personne humaine et renforcer les mécanismes d'accompagnement du processus des Juridictions Gacaca ;

- multiplier des actions de plaidoyer visant l'amélioration des conditions de vie des rescapés du génocide

Elles recommandent ensuite :

Au Gouvernement rwandais · D'accélérer le processus de mise en place de la loi sur l'indemnisation des rescapés du Génocide et de renforcer les mécanismes de leur assistance ; · De réserver une attention particulière aux rescapés du Génocide souffrant encore de graves séquelles liées aux violences subies ; · D'assurer la sécurité physique et morale des témoins dans les procès du Génocide ; · De prévoir des mécanismes d'accompagnement à la libération massive des accusés et de renforcer les capacités en ressources humaines et matérielles des juridictions ; · De poursuivre en justice des présumés coupables des crimes de Génocide et des crimes contre l'humanité ainsi que des présumés coupables encore en liberté dans le pays et ailleurs ;

A la Communauté internationale · De continuer à coopérer avec le TPIR en arrêtant tous les présumés auteurs du Génocide partout où ils se trouvent dans le monde ; · De créer une chambre du TPIR au Rwanda ; · De contribuer à l'alimentation d'un fonds destiné à l'indemnisation des victimes du Génocide ; · De renforcer les mécanismes de prévention des crimes contre l'humanité ; · De combattre à leur niveau toute idéologie négationniste ; · De soutenir le processus de rétablissement d'une paix durable dans la région des Grands Lacs.

Fait à Kigali, le 05/04/2004

Les signataires LIPRODHOR PROFEMMES/TWESE HAMWE CLADHO IBUKA CCOAIB
CESTRAR